



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 18 juin 2024 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud <sup>1</sup>	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut <sup>2</sup>	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
11 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
13 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	Pouvoir de Nicolas VAYRO
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
17 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
19 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
20 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Jean-Marc GUIGUE
21 ENTRELACS	T COCHET Claire	
22 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
25 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
26 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
28 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
30 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
31 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
32 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
33 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
34 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la 3 <sup>ème</sup> délibération
35 MERY	T ROULET Stéphane	
36 MOTZ	T CLERC Daniel	
37 MOUXY	T BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
40 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
41 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	Départ après la 31 <sup>ème</sup> délibération
42 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
43 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
44 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	Départ après la 3 <sup>ème</sup> délibération
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

22 communes présentes

<sup>1</sup> Renaud BERETTI ne prend pas part au vote et sort de la salle pour les délibérations, relatives aux comptes administratifs, 10, 11, 12, 13, 14 et 15.  
<sup>2</sup> Thibaut GUIGUE ne prend pas part au vote et sort de la salle pour les délibérations 39 et 40

**Absents excusés :**

PUGNY CHATENOD

CROUZEVIALLE BRUNO

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 juin 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 48 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 47 présents et 9 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 11      Année : 2024  
Exécutoire le : 20 JUIN 2024  
Publiée / Notifiée le : 20 JUIN 2024  
Visée le : 20 JUIN 2024

### FINANCES

#### Approbation du compte administratif 2023 du budget Assainissement

Monsieur le Vice-Président indique qu'il convient après l'exposé de la comptabilité qu'il a effectué de soumettre le compte administratif 2023 du budget ASSAINISSEMENT au vote, en application de l'article L.1612-12 du Code des Collectivités Territoriales.

Il est procédé dans la forme réglementaire au vote sur le compte administratif.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le Compte Administratif 2023.

Aix-les-Bains, le 18 juin 2024

Le Président de séance,  
Jean-Claude LOISEAU



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 46
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A	9 053 737,08	G	10 231 964,03	G-A	1 178 226,95
	Section d'investissement	B	4 464 546,73	H	3 928 720,60	H-B	-535 826,13

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 158 889,47 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	524 781,17 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D	14 043 064,98	Q= G+H+I+J	16 319 574,10	=Q-P	2 276 509,12

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	901 524,67	L	0,00		
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	901 524,67	= K+L	0,00		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E	9 053 737,08	= G+I+K	12 390 853,50	3 337 116,42	
	Section d'investissement	= B+D+F	5 890 852,57	= H+J+L	3 928 720,60	-1 962 131,97	
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	14 944 589,65	= G+H+I+J+K+L	16 319 574,10	1 374 984,45	

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	901 524,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

**GRAND LAC - REGIE ASSAINISSEMENT GRAND LAC - CA - 2023**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>	<b>Titres restant à émettre</b>
20	Immobilisations incorporelles	14 931,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	823 391,17	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	63 202,50	0,00
26	Participat <sup>o</sup> et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
458119	Opération pour compte de tiers n° 19 - ECO HAMEAU (3)	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 462 575,00	3 303 743,35	1 006 080,38	0,00	152 751,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 024 822,00	1 951 483,69	0,00	0,00	73 338,31
014	Atténuations de produits	535 000,00	330 028,00	0,00	0,00	204 972,00
65	Autres charges de gestion courante	116 000,00	30 008,02	7 318,13	0,00	78 673,85
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>7 138 397,00</b>	<b>5 615 263,06</b>	<b>1 013 398,51</b>	<b>0,00</b>	<b>509 735,43</b>
66	Charges financières	116 000,00	114 946,22	0,00	0,00	1 053,78
67	Charges exceptionnelles	248 000,00	81 161,92	3 000,00	0,00	163 838,08
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	26 000,00	26 000,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>7 528 397,00</b>	<b>5 837 371,20</b>	<b>1 016 398,51</b>	<b>0,00</b>	<b>674 627,29</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 321 686,47				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 204 711,00	2 199 967,37			4 743,63
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>4 526 397,47</b>	<b>2 199 967,37</b>			<b>2 326 430,10</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 054 794,47</b>	<b>8 037 338,57</b>	<b>1 016 398,51</b>	<b>0,00</b>	<b>3 001 057,39</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>						

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	3 046,53	0,00	0,00	-3 046,53
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 800 115,00	8 022 148,52	952 088,99	0,00	-174 122,51
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	50 000,00	350 306,15	0,00	0,00	-300 306,15
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	3,21	0,00	0,00	4 996,79
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>8 855 115,00</b>	<b>8 375 504,41</b>	<b>952 088,99</b>	<b>0,00</b>	<b>-472 478,40</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	143 693,63	0,00	0,00	-93 693,63
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>8 905 115,00</b>	<b>8 519 198,04</b>	<b>952 088,99</b>	<b>0,00</b>	<b>-566 172,03</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	990 790,00	760 677,00			230 113,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>990 790,00</b>	<b>760 677,00</b>			<b>230 113,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 895 905,00</b>	<b>9 279 875,04</b>	<b>952 088,99</b>	<b>0,00</b>	<b>-336 059,03</b>
<b>Pour information</b>		<b>2 158 889,47</b>				
<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	102 166,33	14 699,49	14 931,00	72 535,84
21	Immobilisations corporelles	4 573 581,81	3 006 084,25	823 391,17	744 106,39
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 211 592,90	302 311,64	63 202,50	846 078,76
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 887 341,04</b>	<b>3 323 095,38</b>	<b>901 524,67</b>	<b>1 662 720,99</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	251 000,00	239 560,58	0,00	11 439,42
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>251 000,00</b>	<b>239 560,58</b>	<b>0,00</b>	<b>11 439,42</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (4)</b>	<b>115 588,17</b>	<b>113 330,92</b>	<b>0,00</b>	<b>2 257,25</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 253 929,21</b>	<b>3 675 986,88</b>	<b>901 524,67</b>	<b>1 676 417,66</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	990 790,00	760 677,00		230 113,00
041	Opérations patrimoniales (2)	335 000,00	27 882,85		307 117,15
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 325 790,00</b>	<b>788 559,85</b>		<b>537 230,15</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>7 579 719,21</b>	<b>4 464 546,73</b>	<b>901 524,67</b>	<b>2 213 647,81</b>
	<b>Pour information</b>	<b>524 781,17</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 542 232,53	0,00	0,00	1 542 232,53
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 542 232,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 542 232,53</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	1 700 870,38	1 700 870,38	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 700 870,38</b>	<b>1 700 870,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 243 102,91</b>	<b>1 700 870,38</b>	<b>0,00</b>	<b>1 542 232,53</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	2 321 686,47			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 204 711,00	2 199 967,37		4 743,63
041	Opérations patrimoniales (2)	335 000,00	27 882,85		307 117,15
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>4 861 397,47</b>	<b>2 227 850,22</b>		<b>2 633 547,25</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 104 500,38</b>	<b>3 928 720,60</b>	<b>0,00</b>	<b>4 175 779,78</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) À servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## Analyse sur le projet de compte administratif 2023

### I. Le Compte Administratif 2023 du budget principal

#### I-1. ANALYSE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'analyse qui suit compare les chiffres 2023 et les données 2022 de Grand Lac : les réalisations de ces deux années sont similaires avec une progression forte des recettes fiscales et une sous-consommation des crédits. Cela conduit à un bon résultat 2023, dans la suite de celui de 2022. Cependant, cette observation et en particulier la progression des recettes de fonctionnement ne peut être traduite comme une situation pérenne.

Les crédits 2023 votés à l'équilibre s'élèvent à 66 283 697 euros, avec une progression de 12% par rapport aux crédits votés au titre de l'exercice 2022; pour mémoire, les crédits 2021 étaient votés à hauteur de 59 089 141 euros.

Les dépenses totales réalisées représentent 56 472 851 euros.

Les dépenses réelles totalisent les dépenses des services et les charges financières.

Les dépenses réelles 2023 atteignent 52 446 068 euros, soit 93% de réalisation et progressent de 6% par rapport à celles de l'exercice 2022 (qui s'élevaient à 49 435 961 euros), soit une progression de 3 010 107 euros. Cette augmentation tient compte d'une évolution des dépenses des services de + 2 223 905 euros quand les dépenses financières augmentent de 786 201 euros.

##### I-1.1. Les dépenses des services

Les services réalisent une dépense de **38 419 256 euros**, contre 36 195 350 euros en 2022; cela correspond à une évolution de + 2 223 905 euros (+6,4%) :

- La compétence **Renforcer l'attractivité économique et touristique** représente un montant de **11 261 358 euros** :

**L'activité économique** représente **3 278 735 euros**. Elle augmente de 160 699 euros. Les péréquations et la dotation de fonctionnement de CGLÉ représentent 81% des dépenses et ont été figées en 2017.37

**L'agriculture** représente **182 939 euros** (- 20 877 euros), soit une réalisation de 72% du budget voté.

**L'activité touristique** représente **7 799 682 euros** soit + 352 720 euros (+4,7%) dont:

- o **Aqualac** enregistre **2 854 556 euros**, en augmentation avec + 268 383 euros, notamment sur les dépenses de fluides avec une augmentation de 150 000 liée à l'évolution du tarif du gaz et malgré la fermeture du bassin extérieur sur les 4 premiers mois de l'année (x4 en 2022).
- o **L'Aquarium** affiche **74 424 euros**, en diminution par rapport à 2022 mais les chiffres 2022 étaient exceptionnellement hauts avec des dépenses 2021 non rattachés.
- o **Les plages** enregistrent **422 057 euros** en 2023, stables avec - 9 138 euros.
- o **L'entretien des rives** enregistre une dépense de **441 272 euros**, en baisse de 56 612 euros. Ce service réalise l'entretien des rives et sentiers du bord du lac de Bourdeau à Brison, dont le sentier Fil de l'Eau. Ce montant comprend également l'entretien du parc des Mottets transféré par le Conseil départemental de Savoie à Grand Lac au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- o **L'action touristique** (service 320) génère **412 395 euros** correspondant à l'entretien courant des sentiers et des belvédères : montant en hausse de 45 590 euros.



- L'**OTI**<sup>1</sup> transféré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, représente **2 916 398 euros** dont 1 466 263 euros de subvention de fonctionnement versée à l'OTI. La clause de partage pour un montant perçu de la taxe de séjour supérieur à 1 million d'euros. La taxe de séjour encaissée en 2023 représente 1 332 619 euros dont 250 887 concernent les exercices antérieurs. 1 439 170 euros ont été reversés en 2022 à l'OTI en tenant compte de restes à verser 2022 (110 770 euros).
- La compétence **Agir sur l'environnement et le cadre de vie** représente 40 % des dépenses réelles avec un montant de **15 437 113 euros**, en augmentation avec +5,9%:
  - La **filiale déchets** représente **10 700 523 euros**. Globalement, le service enregistre une progression des dépenses de 551 574 euros, soit + 5,4%. Les évolutions s'expliquent par l'extension des consignes de tri des plastiques ainsi que la mise en place d'une collecte pour les bio déchets, avec des effets en année pleine sur 2023. Les postes de dépenses liées aux volumes de dépôts progressent sur le traitement des emballages de +194K€, les déchets banals de +192K€, mais également les dépenses la prestation d'accueil des déchetteries de +102K€.
  - La compétence **GEMAPI**<sup>2</sup>/**Eaux pluviales** représente **1 164 188 euros**, dont 536 585 euros pour le service GEMAPI. La compétence GEMAPI est déléguée au CISALB et l'évolution des charges dépend de sa capacité à réaliser les actions mutualisées. Les eaux pluviales et l'avancée de l'étude de zonage représentent 426 988 euros.
  - La participation au **Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)** s'élève à 3 181 287 euros, soit + 5,9% par rapport à 2022.
  - Concernant le **Plan Climat**, la transition énergétique réalise 391 114 euros et confirme la montée en charge de la compétence liée à la finalisation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).
- La compétence **Agir sur l'aménagement du territoire** représente **6 224 345 euros** et 16% des dépenses réelles, avec une augmentation de 721 191 euros (+ 13,1%) :
  - Le pôle **Urbanisme – Foncier – Habitat** représente **1 869 373 euros**, soit 30% de la compétence Agir sur l'aménagement du territoire. Les dépenses augmentent de 441 906 euros :
    - L'**urbanisme** représente **1 292 815 euros**, en augmentation de 14,9% par rapport aux réalisations 2022. Le service des autorisations d'urbanisme réalise 536 029 euros. Le projet RLPI<sup>3</sup> démarre avec 44 108 euros. La participation auprès du Syndicat Mixte Métropole Savoie se chiffre à 141 438 euros (+1,3%).
    - L'**habitat** réalise **551 712 euros** qui correspondent aux aides versées du PLH<sup>4</sup> et du PIG<sup>5</sup>, ainsi qu'aux prestations de suivi et d'animation.
    - Le service **foncier** affiche **24 844 euros** pour différents frais annexes liés aux propriétés foncières de Grand Lac.
  - Concernant le **pôle Mobilités** qui enregistre **933 812 euros** (soit +271 305 euros par rapport à 2022). Les dépenses de personnels de 182 869 € sont désormais imputées sur le budget principal ainsi que la refacturation d'une partie de la cellule VRD. Antérieurement, les agents des services mobilités étaient fléchés sur le budget annexe des Transports.
  - L'entretien et la gestion des **équipements sportifs** des collèges affichent 720 448 euros avec une progression de 95 904 euros, principalement liée à l'augmentation du prix du gaz.
  - Les services intercommunaux qui comprennent la subvention au CIAS, totalisent 2 700 708 euros avec une diminution de 87 925 euros. Le versement au CIAS reste stable en 2023.
- Les **services administratifs** totalisent **5 496 441 euros**, et affichent une évolution de 144 294 euros, celle-ci étant la conséquence de l'évolution des coûts de la masse salariale.

<sup>1</sup> OTI : Office de Tourisme Intercommunal

<sup>2</sup> GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

<sup>3</sup> RLPI : Règlement Local de la Publicité Intercommunale

<sup>4</sup> PLH : Programme Local de l'Habitat

<sup>5</sup> PIG : Programme d'Intérêt Général

### I-1.2. Les dépenses financières

Les **opérations financières** totalisent **14 026 912 euros**, en baisse de 786 201 euros. Les reversements aux communes (AC<sup>6</sup>) représentent 9 278 351 euros, soit 66% du total et restent stables. Les frais financiers diminuent à 257 339 euros. Le FPIC<sup>7</sup> se stabilise à 876 096 euros. Les évolutions sont principalement dues à une dotation aux provisions pour gros travaux dans la thématique de la GEMAPI.

## I-2. ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales réalisées se chiffrent à 66 754 222 euros (+ 11%), comprenant un résultat reporté de 4 621 794 euros.

Les recettes réelles s'élèvent à 61 729 857 euros, en augmentation avec + 7%. Elles représentent 101% du budget voté. Elles intègrent les cessions et des éléments exceptionnels constatés pour un montant de 45 506 euros.

### Les recettes financières 2023

Les **recettes financières** représentent **41 743 384 euros**, soit 67% des recettes réelles :

- Les **recettes fiscales (hors TEOM)** pour **27 029 012 euros** contre 23 900 585 euros en 2022. Cet écart est la conséquence du transfert d'un point de la TEOM vers la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la revalorisation exceptionnelle des valeurs locatives des locaux d'habitation et industriels de 7,1%.
  - o Les recettes fiscales des **ménages** (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, quote-part de l'enveloppe nationale de TVA remplaçant la TH et taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties) représentent un montant de **10 195 446 euros**, alors qu'il était constaté 8 567 861 sur ces lignes en 2022, en tenant compte de la recette nouvelle de TFB de 1 267 334 euros. La quote-part de TVA représente 76% de ce montant.
  - o Et les recettes fiscales des **entreprises** (TVA pour l'ex-CVAE, TASCOM, CFE) représentent un montant de **16 588 667 euros**, soit + 1 255 943 euros, avec une enveloppe de TVA qui représente 38% de ce total.
- Les recettes de **dotations** s'élèvent à **11 143 218 euros**, avec + 150 607 euros par rapport à 2022.
- Et les autres recettes représentent 3 571 154 euros et incluent le remboursement des charges indirectes, les annulations de mandats, les reprises de provisions, etc.

<sup>6</sup> AC : Attribution de Compensation

<sup>7</sup> FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

### Les recettes des services 2023

- ⇒ Les **produits des services** (hors TEOM, taxe GEMAPI et taxe de séjour) représentent **5 947 391 euros**, en hausse de 105 172 euros, mais qui consolident une diminution sur les recettes des services (Aqualac -244K, revente de matériaux -237K), une augmentation de la facturation des charges indirectes (+196K) et une progression des subventions et participations (+241K).
- ⇒ la **TEOM** a baissé de 604 634 euros (-5,4%), après le transfert vers la taxe sur le foncier bâti, avec un montant 2023 de **10 550 225 euros**.
- ⇒ la **taxe GEMAPI** a été créée en 2022 et représente **2 202 243 euros**. Il s'agit d'une taxe affectée qui ne doit financer que la compétence GEMAPI.
- ⇒ la **taxe de séjour** a progressé de 70 160 euros (+5,8%) avec un montant 2023 de **1 280 119 euros**. La taxe est reversée à l'euro/l'euro à l'OTI en fonction des ouvertures de crédits budgétaires.

### I-3. ANALYSE DES REALISATIONS D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses d'investissement :

Les crédits 2023 votés à l'équilibre représentent un total de 30 768 010 euros. Les crédits relatifs aux dépenses d'équipement représentaient 20 228 347 euros.

La réalisation des dépenses d'équipement (chapitres 20-21-23-27), représente 11 064 832 euros, avec un taux de réalisation de 54%:

- **L'attractivité économique et touristique** représente **1 792 840 euros**, avec un taux de réalisation de 44% et comprend :
  - o L'activité économique réalise **111 697 euros** avec la reprise de l'enrobé sur la zone artisanale des Gateys (La Biolle),
  - o L'**activité agricole** réalise **49 314 euros**, soit 19% de réalisation avec l'achat de parcelle et la participation en capital pour la constitution d'une société Coopérative d'Intérêt Collectif « Foncière agricole » à l'échelle du Département,
  - o L'**activité touristique** totalise **1 631 830 euros** et comprend les travaux de la Croix verte (715K€), Aqualac (165K€) les travaux du belvédère de la Chambotte (190K€), les aménagements au nord du lac (295K€), les sentiers, les plages...
- **L'environnement et le cadre de vie** réalisent **3 780 914 euros**, soit 51% des crédits ouverts et représentent 28% des dépenses d'équipement ; dont la filière de valorisation des déchets qui poursuit sa politique d'installation de colonnes enterrées et semi-enterrées avec une réalisation 2023 de 1 798 976 euros, les travaux de GEMAPI pour 796 866 euros, la construction de la caserne SDIS de Grésy-sur-Aix pour 454 966 euros.
- **L'aménagement du territoire** représente **3 475 721 euros**, soit 58 % des crédits ouverts. Les dépenses pour l'urbanisme, le foncier et l'habitat s'élèvent à 666 110 euros. Les actions en faveur des mobilités représentent 2 609 189 euros (vélo-routes, PN18, équipement de la vélostation). Les équipements sportifs réalisent 200 420 euros.
- Les services administratifs représentent 1 454 709 euros avec 1 186 008 euros pour le réaménagement du site Lepic, soit 53 % des crédits ouverts.

#### Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement réalisées représentent 6 859 142 euros de recettes réelles.

Les recettes d'investissement sont constituées pour partie par le FCTVA<sup>8</sup> pour 695 059 euros, et les subventions pour 1 931 786 euros (celles-ci couvrent 17% des dépenses d'équipement).

L'investissement 2023 a été réalisé sans appel à l'emprunt.

Le résultat cumulé au 31 décembre 2023 est de 8 611 594 euros.

<sup>8</sup> FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

Le stock de dette au 31 décembre 2023 est de 22 851 352 euros. La capacité de désendettement est de 2,5 ans.

#### **I-4. EN RESUME**

L'épargne brute 2023 augmente à 9 238 282 d'euros et représente 15% des recettes réelles. Cette évolution résulte de la conjugaison, tout à la fois, de la forte progression des recettes de fonctionnement plus dynamique que l'augmentation des dépenses, et de la sous-consommation des crédits de dépenses (93%) quand les recettes sont réalisées à 101%. Cette observation est ponctuelle et ne peut traduire la situation à venir pour les prochains exercices. Néanmoins, il est possible de constater que l'épargne brute 2023 génère une plus-value de 3,7 millions par rapport au seuil de 5,5 millions consacré au financement du PPI.

L'investissement réalisé à hauteur de 10 millions permet une réalisation avec 100% d'autofinancement.

L'endettement reste limité avec un capital restant dû de 22,8 millions et la capacité de désendettement reste très bonne (2,5 ans).

## **II. Le Compte Administratif 2023 des budgets annexes**

### **II-1. BUDGET ASSAINISSEMENT**

Les crédits 2023 votés à l'équilibre représentent 12 054 794 euros. Les dépenses totales de fonctionnement constatées atteignent 9 053 737 euros.

Les dépenses réelles 2023 se chiffrent à 6 853 770 euros (91% du budget voté), en progression de 11% par rapport à 2022. Cette évolution est liée au constat de l'augmentation de la charge en entrée de station d'épuration et de l'inflation des coûts (réactifs et traitement des boues). 65% de la dépense se répartit entre le fonctionnement des stations d'épuration avec 3 384 477 euros et l'entretien des réseaux pour 1 110 003 euros.

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 12 390 853 euros. Les recettes réelles représentent 9 471 287 euros, en progression de 870 400 euros. Ces recettes représentent 106% du budget voté. Le financement des usagers représente 7 962 847 euros en 2023, soit 84% des recettes réelles. La redevance pour l'assainissement collectif représente à elle seule 6 332 245 euros.

Les dépenses totales d'investissement représentent 4 838 328 euros. Les dépenses d'équipement constituent 3 323 095 euros (opérations sous mandat incluses) et un taux de réalisation de 56% du budget voté. Les travaux de réhabilitation d'ouvrages représentent 64% avec 2 116 529 euros. Le renouvellement des équipements des usines de dépollution (UDEP) représente 28% soit 950 646 euros. Les réalisations d'ouvrages neufs (dessertes des zones urbaines, ...) composent 3% des dépenses d'équipement avec 121 547 euros.

Les recettes totales d'investissement ont été réalisées à hauteur de 5 035 802 euros. Les recettes réelles constituent 1 700 870 euros, liées à l'affectation du résultat 2022. Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

Le résultat cumulé au 31 décembre 2023 est de 2 276 509 euros avec une reprise sur le fonds de roulement de 1 058 469 euros.

Le stock de la dette au 31 décembre 2023 est de 2 843 464 euros. La capacité de désendettement est de 1,1 ans.

### **II-2. BUDGET EAU POTABLE**

Les dépenses totales de fonctionnement constatées représentent 7 828 83 euros et réalisées à 71% du budget voté. Les dépenses réelles constituent 6 424 938 euros et représentent une réalisation du budget à hauteur de 94%. Les dépenses augmentent de 1 151 873 euros, soit + 21,8% avec la reprise du service en régie et l'augmentation de la charge de la dette.

Les recettes de fonctionnement réalisées au cours de l'exercice sont arrêtées à 9 764 811 euros. Le financement des usagers représente 9 772 869 euros en 2023 (+16% par rapport à 2022), dont 1 326 059 de recettes rattachées.

Les dépenses totales d'investissement représentent 11 277 461 euros. Les dépenses d'équipement constituent 8 818 286 euros avec un taux de réalisation de 80% du budget voté. Les travaux liés à la mise en œuvre du Barreau Est (3 705 103 euros) ont repris avec la réalisation d'un des 2 réservoirs de Corsuet. L'enveloppe Travaux avec une réalisation de 3 844 346 euros comprend les interventions de développement et de renouvellement.

Les dépenses d'investissement ont été financées avec un recours à l'emprunt de 4 millions d'euros.

Les recettes totales d'investissement ont été réalisées à hauteur de 8 185 507 euros. Les recettes réelles constituent 6 631 188 euros, dont 1 909 079 euros d'affectation de résultat 2022.

Le résultat cumulé au 31 décembre 2023 est de 569 558 euros avec une reprise sur le fonds de roulement de 1 568 682 euros.

Le stock de la dette au 31 décembre 2023 est de 11 708 352 euros. La capacité de désendettement est de 3,5 ans.

### **II-3. BUDGET PORTS**

Les dépenses totales de fonctionnement constatées représentent 2 612 065 euros. Les dépenses réelles se chiffrent à 2 187 623 euros, soit 97% de réalisation. La répartition des dépenses 2023 s'établit pour 32% en dépenses de personnel, 16% en impôts (hors AOT<sup>9</sup>), 24% en dépenses diverses de fonctionnement (dont les charges indirectes). Toutefois, la facturation de deux années d'AOT (2022 et 2023) fausse l'analyse de la répartition des charges. La charge de la dette est négligeable.

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 3 563 087 euros. Les recettes réelles se chiffrent à 2 404 183 euros (soit 106% des crédits).

Les dépenses totales d'investissement représentent 383 245 euros. Les dépenses d'équipement constituent 260 390 euros et un taux de réalisation de 23% du budget voté.

Les recettes totales d'investissement ont été réalisées à hauteur de 2 137 973 euros, dont 1 707 128 euros d'affectation de résultat 2022. Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

Le résultat cumulé au 31 décembre 2023 est de 2 705 750 euros.

Le stock de la dette au 31 décembre 2023 est de 30 648 euros. La capacité de désendettement est de 0,1 ans.

### **II-4. BUDGET TRANSPORTS**

Les dépenses totales de fonctionnement constatées représentent 8 636 583 euros. Les dépenses réelles se chiffrent à 7 681 230 euros dont 91% correspondent à la rémunération de la délégation de services publics sur les transports. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les transports scolaires, jusque-là dissociés dans un autre budget annexe, sont regroupés dans ce budget avec l'ancien budget des transports urbains.

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 8 935 705 euros. Les recettes réelles représentent 8 929 265 euros. La subvention d'équilibre a été versée à hauteur de 1 600 000 euros. Le versement mobilités (taux 2023 à 0,8%) qui a progressé à 5 297 242 euros, soit +27%, représente 59% des recettes réelles.

Les dépenses totales d'investissement représentent 1 677 051 euros. Les dépenses d'équipement constituent 874 546 euros et un taux de réalisation de 80% du budget voté. Les principales dépenses concernent le renouvellement du parc avec l'acquisition de 3 nouveaux bus avec 796 452 euros. La sécurisation des lignes et l'aménagement des arrêts constituent le reste des dépenses des dépenses.

Les recettes totales d'investissement ont été réalisées à hauteur de 1 799 488 euros. Les recettes réelles représentent 844 136 euros, dont une avance remboursable du budget principal de 500 000 euros.

Le résultat cumulé au 31 décembre 2023 est un excédent de 421 560 euros.

---

<sup>9</sup> AOT = Autorisation d'Occupation Temporaire

Le stock de la dette au 31 décembre 2023 est de 2 205 798 euros. La capacité de désendettement est de 1,8 ans.

## **II-5. BUDGET CAMPING**

La gestion du camping « Les Peupliers » situé à Chindrieux a été transférée à la commune le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et le budget doit être dissous au 31 décembre 2023.

Les dépenses totales de fonctionnement de l'exercice se chiffrent à 534 809 euros. Ce montant indique une réalisation de 87% des dépenses prévisionnelles. Les dépenses réelles avec 505 576 euros représentent une réalisation du budget à hauteur de 88%.

Les recettes de fonctionnement réalisées au cours de l'exercice sont arrêtées à 486 112 euros. Le report d'excédent 2022 est de 94 222 euros. Les recettes réelles se chiffrent à 384 876 euros pour une réalisation de 76% des recettes totales prévisionnelles. La subvention du budget principal vers le budget camping n'a pas été effectuée.

Les dépenses et recettes de fonctionnement concernent principalement des écritures de régularisation de la TVA sur les titres émis les années antérieures.

Les dépenses totales d'investissement de l'exercice se chiffrent à 33 447 euros dont 7 969 de déficit antérieur. Les dépenses réelles concernent exclusivement les remboursements d'emprunt pour 18 465€.

Les recettes d'investissement en 2023 s'élèvent à 37 201 euros soit 99% de réalisation du prévisionnel. Les recettes réelles quant à elles sont à hauteur de 7 969 euros et concernent l'affectation de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

Le résultat cumulé au 31 décembre 2023 est un déficit de 44 943,16 qui sera intégré au budget principal.

## **III. Les comptes consolidés**

Cette représentation cumule toutes les compétences de tous les budgets en fonctionnement comme en investissement. Sont seules retraitées les opérations inter-budgets.

Les dépenses consolidées représentent 100 203 632 euros : l'eau potable occupe le premier poste de dépenses avec 14,9%. En second, la valorisation des déchets constitue 12,7% des dépenses et l'attractivité touristique ensuite pour 12,4%.

Les recettes sont totalisées à 117 033 503 euros et sont constituées pour 25% par la fiscalité des entreprises et des ménages. Les tarifs représentent 21% et la taxe sur les ordures ménagères 9% des recettes.

Les dépenses d'équipement consolidées représentent 26 478 773 euros. La prévision initiale se chiffrait à 51 696 973 euros. La réalisation des investissements consolidés atteint un taux moyen de 51%.

## **IV. La dette**

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû était de 39 642 741 euros. La charge de la dette a généré en 2023 des frais financiers de 692 597 euros.

Les dettes les plus importantes concernent le budget principal (58% de la dette totale et 22,851 millions) et le budget eau potable (30% de la dette totale et 11,708 millions).

La dette est sécurisée avec une proportion de 91% de taux fixes.

A la dette inscrite au bilan, il faut ajouter la part de la dette détenue par les services extérieurs (SMSB<sup>10</sup>, CGLE) pour un montant de 14 millions d'euros et dont Grand Lac est redevable. Cette dette extérieure représente ainsi 26% de la dette totale.

<sup>10</sup> SMSB : Syndicat Mixte des Stations des Bauges

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 11 : Approbation du compte administratif 2023 du budget Assainissement

---

**Date de transmission de l'acte :** 20/06/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 20/06/2024

---

**Numéro de l'acte :** d5026 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240618-d5026-DE

---

**Date de décision :** 18/06/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.1. Compte administratif  
7.1.1.1. Délibération approuvant le compte administratif